

Mélanges

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **19 (1914)**

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

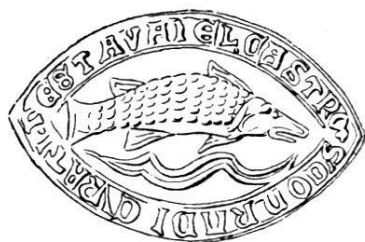
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MÉLANGES

Sceau de Conrad, curé d'Estavayer, XIII^e siècle.

S . CONRADI CVRATI DE STAVAIEL CASTRO.

Dans le champ, un poisson contourné nageant sur des ondes. Les émaux ne sont pas indiqués.



Bronze, ogival, dimensions 0,032 × 0,021.

La matrice de ce sceau faisait autrefois partie de la collection de M. Louis Dubois, antiquaire, à Gressy (Vaud). L'empreinte est aujourd'hui conservée au Cabinet de Genève. Les renseignements concernant cet intéressant document nous ont été fournis par M. l'abbé F. Ducrest, bibliothécaire, à Fribourg, qui nous écrivait l'an dernier ce qui suit :

« Le sceau en question ne peut être que celui de Conrad, curé
« d'Estavayer, en 1291. Ce Conrad n'est connu que par un acte du
« mois d'octobre 1291, par lequel il achète de Girard, de Cugy,
« bourgeois d'Estavayer, une maison sise dans la ville, près de la
« porte dite Chynaul, entre les murs de la ville (muros bastimentorum
« ville) et la maison d'Agnelette Billoda. Le prix de vente fut fixé
« à 30 livres. Cette maison est encore aujourd'hui la cure; la porte
« de Chynau n'a été abattue qu'après la bâtisse du quartier de la
« Bâtiaz (1338).

« L'acte en question existe encore aux archives d'Estavayer (voir
« P. Apollinaire Dellion, *Dictionnaire historique et statistique des*
« *paroisses catholiques du canton de Fribourg*, t. V, article Estavayer,
« p. 224. Voir aussi Dom Grangier, *Annales d'Estavayer*, 1905, p. 18).

« La cure d'Estavayer n'est pas éloignée du château, où siège
« aujourd'hui la préfecture, ancien château baillival, appelé souvent
« aussi château de Chenaux, dont la construction remonte au milieu
« du XII^e siècle, qui a appartenu longtemps à la famille des sires
« d'Estavayer, ainsi qu'à Humbert de Savoie, avant de devenir
« fribourgeois, en 1536. C'est le seul qui subsiste des trois anciens
« châteaux d'Estavayer. Le premier, démoli de bonne heure, se
« trouvait à la place actuelle de Moudon; le second, peu important,
« se trouvait situé près du couvent des Dominicaines (voir Næf,
« *Annales fribourgeoises*, n° 1, *les Fortifications d'Estavayer*.

« Pourquoi le sceau porte-t-il STAVAIEL CASTRO, je ne saurais
« le dire. C'est la seule mention de ce genre que je connaisse. —
« Avant la bâtisse de la cure, le curé résidait-il dans une dépendance
« du château de Chenaux? Était-il une sorte d'aumônier de la famille
« d'Estavayer, ou du château, peut-être payé par elle? Je ne puis
« l'affirmer. — Serait-ce pour distinguer Estavayer-le-Château
« d'un autre Estavayer situé dans le canton de Fribourg, soit
« Estavayer-le-Gibloux, situé entre Fribourg, Bulle et Romont?
« Pourquoi le poisson? Jamais la ville ou la famille d'Estavayer n'a
« porté de poisson dans ses armes. — La seigneurie voisine de
« Cudrefin avait un poisson, mais cette seigneurie était indépendante
« d'Estavayer, quoiqu'elle appartint aussi à la Savoie. — Un de mes
« anciens élèves, auteur de l'armorial des familles staviacoises,
« M. Bernard de Vevey, me signale deux de ces familles ayant le
« poisson dans leurs armes; les Pavillard, cités pour la première fois
« comme bourgeois d'Estavayer en 1391 (de gueules à un poisson
« recourbé d'argent) et les Treytorrens (de gueules à trois poissons
« d'argent posés en fasce). Les Treytorrens, cités pour la première
« fois comme bourgeois d'Estavayer en 1463, étaient primitivement
« bourgeois d'Yverdon. — Le curé Conrad appartenait-il à l'une ou
« l'autre de ces deux familles? Les annales de Dom Grangier, qui
« parlent beaucoup des Pavillard et des Treytorrens, ne mentionnent
« aucun de leurs membres avec le nom de Conrad comme curé. —
« Quant à la liste des gouverneurs-syndics, elle ne commence
« qu'en 1411. »

Nous n'avons rien à ajouter aux hypothèses formulées par notre savant correspondant relativement à la légende du sceau ci-dessus, pas plus que nous ne sommes en mesure d'admettre l'une plutôt que l'autre d'entre elles. A propos du poisson qui figure sur ce sceau nous avons cherché à l'identifier, mais sans y réussir. La tête ferait croire à un brochet, mais le reste du corps ne peut convenir à ce carnassier et le brochet n'est muni que d'une nageoire dorsale. C'est donc un poisson tout court, ou comme on dit un poisson « de chic ». Il faut cependant noter que ce poisson est contourné, c'est-à-dire que sa tête contrairement à l'usage est tournée à sénestre. Nous avons signalé ce fait à M. Jean Grellet, président de la Société suisse d'héraldique, en lui demandant si cette particularité devait faire rejeter l'attribution de ce sceau à des familles dont le blason comporte un ou plusieurs poissons normalement placés. M. J. Grellet, entre plusieurs considérations intéressantes à propos de l'antériorité des sceaux sur les armoiries, ajoute ce qui suit : « Sur les boucliers, les animaux se trouvaient
« toujours tournés à dextre, pour qu'ils fassent front à l'ennemi et
« n'aient pas l'air de le fuir, et lorsqu'on a placé l'écusson dans le
« sceau, ces positions ont été conservées, puisqu'il s'agissait d'une
« reproduction du bouclier. Une exception est faite, cependant,
« lorsqu'il y a deux écussons dans un sceau et que le premier contient
« des animaux; dans ce cas ils sont retournés pour que les deux
« armoiries se regardent. Mais lorsqu'on ne mettait encore les figures
« des armes que dans le champ du sceau, sans écusson, il arrivait parfois
« de contourner les animaux. C'était plutôt l'exception, mais en
« feuilletant au hasard un volume contenant un certain nombre de
« sceaux anciens, j'en ai trouvé trois ou quatre, précisément du
« XIII^e siècle, présentant cette particularité, et il s'agissait d'armoiries
« connues qui sans cela ont toujours leurs bêtes dans la position
« normale. Comme un sceau est un instrument tout pacifique, il n'y a
« évidemment pas la même raison d'y observer la position agressive
« chez un animal, ainsi que cela existe sur un bouclier.

« Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le poisson de votre sceau,
« même contourné, appartint au blason d'un Treytorrens ou d'un
« Pavillard; dans le premier cas, la position contournée serait plus
« surprenante, et il faudrait se demander s'il n'y aurait pas là une
« brisure pour indiquer peut-être que le curé Conrad était un bâtard.
« Dans tous les cas, pour avoir des armoiries au XIII^e siècle, il fallait
« appartenir à une famille occupant une certaine position. C'était

« bien le cas des Treytorrens, mais je ne suis pas assez au courant de
« l'histoire d'Estavayer pour savoir si les Pavillard rentrent aussi
« dans cette catégorie.

« Du reste, comme vous le dites, il n'était pas nécessaire que le
« curé Conrad appartînt à une famille ressortissante d'Estavayer.
« D'autre part, je ne connais pas de famille de cette époque, en Suisse
« romande, outre les Treytorrens et les Pavillard, ayant un poisson
« dans ses armes. Plusieurs familles de Neuchâtel, les Bréguet,
« Ducommun, Lardy ou L'Hardy ont des armes présentant une
« certaine analogie avec celles du curé d'Estavayer, mais je ne pense
« pas qu'aucune d'entre elles ait déjà eu des armes au XIII^e siècle.
« Les Lardy ont cependant eu un chanoine de Besançon, mort
« en 1379, mais ce n'est pas une raison pour qu'il aient eu un curé
« à Estavayer précédemment.

« Ce qui paraît le plus intéressant dans le sceau du curé d'Estavayer,
« c'est la position de la bête. Evidemment, dans les armes le poisson
« devait nager horizontalement mais sur un sceau de forme ogivale,
« la même position aurait laissé un grand vide dans le haut, peu
« agréable à l'œil, sans compter que les dimensions du poisson
« auraient été très réduites. Pour se conformer à la règle qui veut
« que les pièces héraldiques remplissent autant que possible le champ,
« en s'adaptant à sa forme, l'artiste a placé le poisson verticalement.
« De la sorte, il a pu lui donner un plus grand développement, mais
« par contre-coup, l'onde a suivi le mouvement, ce qui, dans le cas
« spécial, est plus en rapport avec les lois héraldiques qu'avec celles
« de la physique. »

Comme on le voit, le sceau du curé Conrad, qui a soulevé de si
intéressantes dissertations, attend encore une détermination définitive;
nous savons déjà quand vivait l'ecclésiastique qui en était le
détenteur, il ne nous manque plus que le nom de sa famille.

Eug. D.

Zürich.

Ende Januar fand das erste « Numismatische Kränzchen » der
hiesigen Münzsammler und Münzfreunde statt. Zweck dieser zwang-
losen Zusammenkünfte ist, die Zürcher Numismatiker in persönlichen
Kontakt zu bringen und ihnen Gelegenheit zum Gedankenaustausch
zu geben. Es werden Neuerwerbungen aus verschiedenen öffentlichen

und privaten Sammlungen, sowie einige Neuerscheinungen der numismatischen Literatur vorgewiesen. Die Anwesenden sprachen sich über den Versuch anerkennend aus und beschlossen das « Kränzchen » regelmässig, jeweilen gegen Ende des Monats abzuhalten. Zürcherische Numismatiker, die sich an diesen Zusammenkünften zu beteiligen wünschen, wollen sich an E. Hahn, Assistent am Schweizer. Landesmuseum wenden.

Le trésor de Berne.

Comme chacun le sait, le 5 mars 1798, eurent lieu les combats de Neuenegg où le général Brune fut battu, et de Fraubrunnen où, en revanche, Schauenbourg défit les Bernois, vaincus moins par le nombre que par leur propre faute.

Ce dernier fait d'armes ouvrit, à l'armée française, les portes de la cité des Zähringen, qui n'avait, jamais jusque là, retenti du pas des ennemis victorieux.

Une des premières préoccupations de l'envahisseur, qui le convoitait depuis quelque temps déjà, fut de s'emparer du trésor possédé par Berne; les coffres de la République contenaient, paraît-il, 25 millions, dont sept en numéraire. Le tout fut transporté à Toulon pour parer aux nécessités de l'expédition d'Égypte commandée par Bonaparte.

De quoi cette somme, considérable, pour l'époque surtout, se composait-elle?

La *Revue numismatique* reproduit un passage d'un ouvrage de M. E.-T. Hamy, relatif aux *Lettres écrites d'Égypte* d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, qui soulève un léger coin du voile.

Ce dernier écrit de Toulon, en date du 24 floréal an VI (13 mai 1798), à son ami Georges Cuvier, un des grands noms de la France scientifique au XIX^e siècle, ce qui suit :

« Un médailliste eût fait grande fortune ici. On y a apporté le
« trésor de Berne, au fond duquel il savait qu'on n'avait pas touché
« depuis plusieurs siècles. On a commencé par extraire tous les écus
« de France pour les donner selon la valeur actuelle; *il n'y avait que*
« *des écus de Louis XIV ou des écus de la jeunesse de Louis XV,*
« parce que ces pièces gagnaient à Gênes 5 sols : le reste de l'argent
« de Berne est donné au poids. J'ai vu, chez un directeur d'hôpitaux,
« 20,000 francs composés de toutes pièces étrangères; un assez grand
« nombre frappées aux armes de Suisse ayant pour face un ours; il

« s'en trouvait de Charles-Quint, du duc d'Albe, de tous les cantons
« d'Allemagne et de Suisse, du Danemark, de Russie, de Suède, etc.
« Toutes ces pièces étaient remarquables par leur antiquité. On a
« donné cet argent à 40 francs le marc, et on n'en trouve ici que 47.
« Il va être donné aux orfèvres qui le fonderont impitoyablement. »

L'écrivain de la *Revue* fait suivre cette citation de cet épilogue :

« Aucun numismate, aucun amant du passé, aucun cœur suisse, nous
« permettrons-nous d'ajouter, ne lira sans émotion ces lignes de
« l'illustre savant. Que de trésors, que de précieux écus aujourd'hui
« introuvables disparurent ainsi dans le creuset des orfèvres. Il m'a
« paru que la mélancolique destinée de ce magnifique trésor méritait
« ces quelques lignes de rappel. »

Découvertes monétaires.

Grossenstein (Schwytz). — Un vieil arbre ayant été brisé par le fœhn à Grossenstein, les frères Blaser, en creusant le sol, ont trouvé à 0^m30 de profondeur un certain nombre d'anciennes monnaies. Ce sont : vingt-trois pièces de 5 livres à l'effigie de Louis XV ou Louis XVI datant de 1727 à 1790 ; vingt pièces d'argent françaises et trois cents pièces de cuivre de différents cantons des xvii^e et xviii^e siècles. Ce trésor a dû être enfoui en 1797-1798 pendant l'invasion française.

(*Journal quotidien*, commencement de mars 1914.)

Morat. — Le lundi 13 avril, un ouvrier occupé aux plantations des grèves du lac de Morat, près d'Avenches, a mis au jour onze pièces d'argent datant probablement des guerres de Bourgogne. Le mardi, le même ouvrier en trouvait de nouveau quelques-unes, dont une en or.

(*Journ. quot.*)

Médaille officielle de l'Exposition nationale suisse de Berne, 1914.

Le 30 avril 1914, date ultime pour l'envoi des projets de cette médaille, quarante-quatre œuvres étaient parvenues au comité de l'Exposition. Le jury n'a, paraît-il, trouvé aucun de ces projets digne d'être primé ; aussi le comité central a-t-il décidé d'ouvrir un nouveau concours restreint à quelques artistes qu'il a désignés. Nous souhaitons vivement que la médaille qui en résultera fasse honneur à notre pays.

Eug. D.

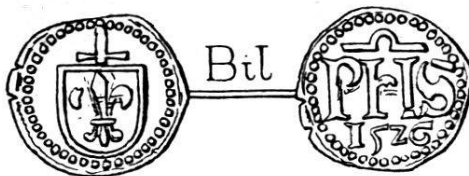
Sur un denier de Philippe de Platea, évêque de Sion
(1522-1529).

On sait que le chanoine Philippe de Platea fut élu évêque de Sion par le corps capitulaire et les députés des sept dizains, le 20 octobre 1522, mais qu'il ne fut pas confirmé par le pape. Ses monnaies, décrites avec soin par M. Maurice de Palézieux ¹, portent le glaive, emblème du pouvoir temporel, mais aucune ne porte la crosse, signe du pouvoir spirituel. De même le titre d'*episcopus* est toujours remplacé par celui d'*electus*.

Les monnaies de ce prélat signalées par M. de Palézieux sont des quarts, des gros, des plapparts et des thalers, mais les deniers font défaut.

Nous devons à l'obligeance de M. Th. Grossmann communication d'une petite pièce qui vient compléter cette série.

Dans un cercle de grènetis, écu portant une fleur de lys posé sur une épée en pal, la garde en haut, seule visible ².



R. Dans un cercle de grènetis le monogramme P H S (Philippus) surmonté du signe d'abréviation; au dessous 1526.

Denier. Bill. Mod. 0^m,015. Poids 0^{gr},390. Coll. Th. Grossmann.

La collection de l'hospice du Grand-Saint-Bernard possède un exemplaire de cette pièce, qui pèse 0^{gr},500, le Musée historique de Vaud en conserve également un du poids de 0^{gr},550. C'est ce dernier poids qui paraît se rapprocher le plus du poids normal. En effet, quelques années plus tard on voit l'évêque de Sion, Adrien I^{er} de Riedmatten (1529-1548) frapper des deniers du poids de 0^{gr},500 et 0^{gr},617 et il y a beaucoup de vraisemblance pour qu'ils fussent, soit de même poids, soit d'un poids plus faible que ceux de son prédécesseur.

Eug. D.

¹ M. de Palézieux. *Numismatique de l'Évêché de Sion*, dans la *Revue suisse de numismatique*, 1901, t. X, p. 212—299; 1902, t. XI, p. 100—138; 1908, t. XIV, p. 265—352, et 1909, t. XV, p. 1-37.

² Platea porte: écartelé aux 1 et 4 de gueules à une fleur de lys d'argent, surmontée de deux étoiles à six rais d'or; aux 2 et 3 d'azur, à trois besants d'or, posés en barre.

Plaquettes-souvenirs officielles de l'Exposition nationale suisse ¹.

MM. Huguenin frères & C^o, médailleurs au Locle, viennent d'éditer deux petites plaquettes qui se signalent avantageusement parmi les nombreuses productions artistiques auxquelles l'Exposition nationale a donné naissance.



La première est une breloque, traitée en relief et symbolisant les deux branches principales de l'activité nationale, l'industrie et l'agriculture.



La seconde est une broche exécutée à l'eau-forte et représentant une vue du « Dörfli », la création du Heimatschutz.

¹ Ces objets se vendent par les soins de MM. Naville & C^o, soit à l'Exposition de Berne, soit à Genève, 6, rue Pécolat.

Médailles du centenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération Suisse.

C'est la maison G. Pochon et fils, à Genève, qui a été chargée de graver la médaille officielle, dont nous donnons ici le dessin. Cette médaille doit être munie d'une bélière et elle a été distribuée aux élèves des écoles du canton à un nombre considérable d'exemplaires en bronze; on nous parle de 24,000.



MM. Huguenin frères et C^{ie}, du Locle, ont été chargés par le comité des finances de la fête de la Restauration de graver une médaille qui a déjà paru lors de la fête du Centenaire du 31 décembre 1913, mais qui est également appropriée à la fête du 1^{er} juin 1914.



Enfin, M^{lle} Cl. Roch a tenu à nous laisser également un souvenir des fêtes de cette année, en modelant la médaille que voici :



Nous souhaitons que ces diverses manifestations artistiques et historiques soient bien accueillies du public.

Distinctions honorifiques.

Nous avons appris que, par arrêté royal du 31 octobre 1913, M. Fernand Mazerolle, conservateur du Musée de la Monnaie, à Paris, et directeur de la *Gazette de numismatique*, avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold II.

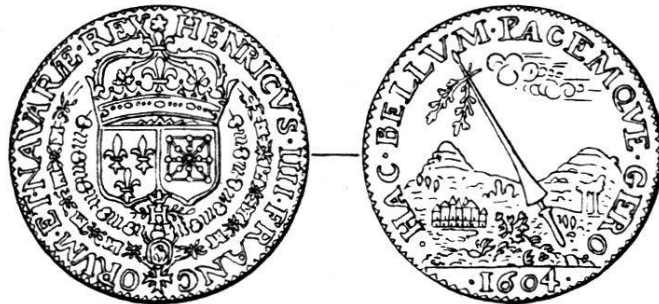
M. V. Tourneur, conservateur-adjoint au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique et secrétaire de la Société royale de numismatique, a été nommé officier de l'Instruction publique.

M. Adrien Blanchet, ancien président de la Société des antiquaires de France et ancien président de la Société française de numismatique, a été nommé membre honoraire de cette société, le 7 juin 1913. Toutes nos félicitations.

Jeton d'Henri IV, rappelant le traité de Saint-Julien entre le duc Charles-Emmanuel de Savoie et la République de Genève.

Le 12 décembre 1602 (v. st.), le duc Charles-Emmanuel de Savoie tenta de s'emparer de Genève par la force, mais il fut repoussé. La ville fut immédiatement secourue par ses alliés bernois, et Henri IV

écrivit aux Genevois, le 8 janvier 1603 : « J'ay entendu avec un très
« grand desplaisir l'entreprise faite sur vostre ville par les gens du
« duc de Savoye et ayant sceu comme courageusement vous les avez
« repoussez et chastiez, je vous diray que c'est l'un des plus grandz
« contantemens qui me pouvoyt avenir. Je vous ay promis mon
« assistance pour votre conservation, je m'en suis déclaré par les
« traitéz; je l'ay dit, escript et fait dire partout où besoin a esté...
« Se présentant l'occasion, comme il semble qu'elle ne soyt plus
« éloignée, je suis bien résolu de vous en faire encores plus de
« déclaration par les effectz... Ce que atendant, je vous diray que si
« le dit duc vous assiège, à force ouverte ou autrement, je vous
« prometz d'employer toute ma puissance, et sy besoin est, je
« n'espargneray ma propre personne pour vous défendre et secourir
« contre luy et contre tous ceux qui l'assisteront ¹... »



Cette promesse fut tenue, dans ce sens que le roi mit tout en œuvre, par le moyen de son ambassadeur, M. de Vic, pour que les Suisses s'entremissent entre le duc et Genève. Les cantons de Glaris, Bâle, Soleure, Schaffhouse et Appenzell servirent en effet de médiateurs, et le 11 juillet 1603, le traité de paix de Saint-Julien fut conclu entre Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et la République de Genève. En réalité, le véritable médiateur se trouvait être le roi de France qui était d'autre part intéressé à ne pas se brouiller avec le duc de Savoie, qu'il désirait opposer à l'Espagne toujours menaçante. Ce fut pour suivre cette même politique qu'Henri IV envoya Rosny auprès du nouveau roi Jacques I^{er} Stuart afin de l'intéresser aux Provinces unies qu'il soutenait contre l'Espagne ².

¹ Archives de Genève, *pièces historiques*, n° 1896. Imprimé par F. De Crue, voir la note 2.

² Conf. F. De Crue. *Relations diplomatiques de Genève avec la France. Henri IV et les députés de Genève, Chevalier et Chapeaurouge*, dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXV, 1901, p. 526 et seq.

Le jeton d'étrennes de 1604, frappé pour rappeler les événements saillants de l'année 1603, fait certainement allusion à cette politique de paix armée qu'Henri IV avait intérêt à maintenir en Europe et particulièrement au traité de Saint-Julien.

Voici la description du jeton en question :

Dans un cercle de grènetis (D 1) HENRICVS · III · FRANC
ORVM · ET · NAVARÆ · REX ✱

Écus de France et de Navarre accolés sous une couronne royale et entourés de deux colliers d'ordre; la croix du second collier coupe la légende.

Au bas, entre les écus, H couronné.

R. Dans un cercle de grènetis (D 39) HAC · BELLVM ·
PACEMQVE · GERO Ex. · 1604 ·

Site agreste où se voit à gauche un château, à droite des arbres, à l'arrière-plan deux cimes séparées par une vallée. Une lance qui semble tombée du ciel est placée en bande au travers de ce paysage et repose sur le sol, tandis que la pointe ornée de deux rameaux d'olivier regarde le ciel; à droite, des nuages.

Cu. br. Mod. 0,027. Cab. de Genève. Décrit et figuré dans le catalogue de la Tour ¹. Eug. D.

Errata.

Page 197, neuvième ligne, lire 1492 au lieu de 1592.

» 217, dixième ligne, lire *delphinaux*, au lieu de *provençaux*.

¹ Henri de la Tour. *Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale. Rois e reines de France*. Paris, 1897, in-8° av. pl. (voir p. 108, n° 549 et pl. IX, n° 8).